

LES TROIS PREMIERS ATELIERS DE DÉSHYDRATATION DE L'U.N.I.C.O.P.A. EN BRETAGNE

LES MOTIVATIONS DE L'OPTION PRISE PAR UNICOPA, EN FAVEUR DE LA DESHYDRATATION, PRENNENT APPUI SUR UN CERTAIN NOMBRE DE CONSIDERATIONS principales.

1. — Nous sommes dans une région à très haut potentiel fourrager ; une pluviométrie caractérisée par son abondance et sa bonne répartition dans le temps, un climat exceptionnellement doux permettant d'étaler la production sur la plus grande partie de l'année sont des éléments favorables à la déshydratation quand on sait, par ailleurs, que la rentabilité d'un atelier est étroitement conditionnée par l'importance du tonnage traité dans une année.

2. — Nous avons estimé que la déshydratation était un puissant moyen permettant d'aboutir à des schémas rationnels de productions bovines (viande ou lait) par la possibilité qu'elle offre de maîtriser beaucoup mieux la production fourragère et, par conséquent, les problèmes de l'alimentation.

3. — Le fait de pouvoir assurer la production d'une alimentation fourragère sous la forme d'un produit de qualité relativement constante, aisément transportable, se prêtant à un stockage et à une conservation faciles, négociable sur des bases qualitatives simples, autorise la rupture des relations contingentes existant actuellement entre le sol et l'animal et permet d'aborder, aux termes plus simples, les modalités de conception d'ateliers de

4. — La déshydratation pour autant qu'elle puisse se prêter à des formes d'agriculture de groupe — et nous pensons qu'il n'y a pas sur ce point d'impossibilités fonctionnelles ou organiques — est un moyen qui permet à des exploitations agricoles de petites ou moyennes dimensions de bénéficier de l'efficacité d'équipements de type industriel sans souffrir, au kilo de matière sèche produit, de charges d'investissements insupportables en regard de ce qu'elles supportent actuellement par l'utilisation d'autres systèmes mécanisés de récolte et de conservation des fourrages.

5. — Bien qu'actuellement il reste à parfaire la connaissance des contraintes physiologiques et, plus généralement, du comportement des animaux placés en régime unique de produits déshydratés, il reste qu'on peut d'ores et déjà envisager, sous cette forme, l'alimentation exclusive de bovins d'engraissement. Il est donc possible d'entreprendre, dès maintenant, l'implantation d'unités de déshydratation ayant pour objet l'approvisionnement d'ateliers de production de viande.

On peut noter en plus que, sous certaines conditions déjà connues, l'alimentation des vaches laitières en régime exclusif de produits déshydratés n'apparaît pas comme impossible ; des observations déjà suffisantes portent à penser qu'elle puisse être maîtrisée au cours de ces prochaines années.

6. — On peut encore ajouter que, pour la Bretagne, ce système de récolte et de conservation des fourrages ne bouleverse en rien la situation agraire présente ; il est, sous la seule réserve que les parcelles soient de dimensions suffisantes, adaptable à des exploitations de toutes dimensions. Il ne contrarie en rien toute évolution des structures foncières qu'elles soient lentes ou rapides.

La réalisation de notre projet de déshydratation s'est concrétisée, cette année, par la création de trois ateliers.

1) Atelier de CAST.

Situé dans la petite région naturelle du PORZAY, extrémité Ouest du bassin de CHATEAULIN, il bénéficie de conditions naturelles très favorables autant pour les données climatiques que pour la qualité des sols. 197

- Zone remembrée et terrain assez plat.
- Trente-huit producteurs sont liés à cet atelier pour une superficie destinée à la déshydratation d'environ 500 hectares.
- Capacité horaire d'évaporation : 7.000 litres.

2) Atelier de PLOUNEVEZEL.

Situé dans la région de CARHAIX, il possède une partie des avantages de la situation de l'atelier précédent.

- Zone remembrée et terrain un peu accidenté.
- Quatorze producteurs sont liés à cet atelier pour une superficie totale de 340 hectares environ.
- Capacité horaire d'évaporation : 5.600 litres.

3) Atelier de MALESTROIT.

Cette implantation se situe dans une région naturelle moins favorable ; la pluviométrie y est, en particulier, nettement plus faible.

- Capacité horaire d'évaporation : 5.600 litres.
- Nombre de producteurs : 52.
- Superficie totale engagée : 300 hectares.

Ces trois installations sont la propriété d'UNICOPA et travaillent en prestation de service pour le compte des apporteurs de fourrages ; elles ont été réalisées par la Société FRANCE-ELEVAGE.

P. GOURIO,
Directeur technique de l'UNICOPA
(Union Régionale de Coopératives Agricoles).